

Parc national du Mercantour

Orientation 01: Prendre soin des paysages

[...]

- **Mesure 7: Requalifier les cols routiers, notamment les cols transfrontaliers**

Les cols offrent au regard des visiteurs des panoramas exceptionnels. Points de passage obligés ou alors points d'arrêt, ils jouent souvent un rôle de porte d'entrée du parc mais aussi de communes, de vallées ou de départements. Traits d'union historiques entre les vallées françaises et italiennes, les cols transfrontaliers (Larche et Lombarde) représentent des sites privilégiés pour valoriser l'identité des parcs du Mercantour et Alpi Marittime. Ils manquent souvent d'une gestion globale et concertée et présentent de nombreuses dégradations paysagères qui contrastent avec la qualité des espaces naturels qui leur sont proches.

La requalification et la valorisation des cols routiers seront entreprises, dans un esprit de renaturation, notamment par la mise en oeuvre des actions suivantes :

- rapprochement des différents acteurs concernés par la gestion de chaque col, pour permettre un diagnostic partagé et construire un plan d'action validé par les collectivités ;
- élimination des points noirs paysagers (bâtis, signalétiques, équipements obsolètes...) ;
- aménagement de parkings intégrés ;
- définition et implantation d'équipements identitaires : signalétique, espaces d'interprétation ;
- organisation de la découverte du site : boucles de promenade, points d'observation, etc.

Rôles de l'établissement public du parc

- favorise la cohérence des documents d'urbanisme
- valorise et transmet les informations et données dont il dispose
- favorise la coordination des gestionnaires
- participe à des opérations de requalification des cols, avec une maîtrise d'ouvrage pour certaines d'entre elles

Contributions attendues des communes adhérentes

- contribuent à la définition des priorités
- assurent la maîtrise d'ouvrage d'aménagements relevant de leur domaine de compétence
- soutiennent des opérations exemplaires

Principaux autres partenaires à associer

Groupements de communes, Départements, Région, opérateurs privés, EDF, France Télécom, Parco naturale Alpi Marittime, collectivités italiennes, Région Piémont, ANAS

La mesure 7 s'applique préférentiellement sur les cols routiers de l'aire d'adhésion repérés sur la carte des vocations.

Parc national du Mercantour

Page 80 de la Charte PNM

Parc national du Mercantour

Référence ID de l'article : #2580

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-05-28 15:09